



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## INFORMATION AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE MONT-SAINT-HILAIRE

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 19 MARS 2018

**Prenez avis qu'exceptionnellement, le conseil municipal siégera à 19 h 30, le 19 mars 2018, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 100, rue du Centre-Civique,** lors d'une séance extraordinaire portant notamment sur l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale, du positionnement des futures casernes incendie, de l'adoption du projet de Règlement numéro 1230-1 relativement au plan d'urbanisme durable, de l'adoption du projet de Règlement numéro 1235-1 relativement la modification du Règlement de zonage numéro 1235, de l'adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-2 amendement le Règlement de zonage numéro 1235, de l'adoption du projet de Règlement numéro 1268 décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons, de l'adoption du Règlement numéro 1263 décrétant des travaux en immobilisations pour le resurfaçage de la chaussée sur diverses rues, ainsi que de l'adoption du Règlement numéro 1266 décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et de travaux connexes sur la rue Campbell.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 19 mars 2018

*(S) Anne-Marie Piérard*

---

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE